

# Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 14 juin 2018

## **Etaient présents :**

Dominique CERVONI, Antoine CERVONI, Jules PAVERANI, Jean-Pierre TOMEI, Michel TOMEI, Jean-Michel FANTOZZI, Marie-Christine VIALE, Nicole STRENNA, Pascale LUCIANI, Danielle VINCENT, Jean-Antoine CIOSI

## **Procuration :**

Patricia CALISTI à Jean-Michel FANTOZZI

## **Absent:**

Louis-Jean OLIVIER

## **Ordre du jour de la séance :**

- 1- Projet de rénovation de l'Église Saint Pierre et du clocher : mission d'assistance
- 2- Subventions aux associations

**Nicole STRENNA, est nommé secrétaire de Séance.**

### **Délibération n°2018/05/001 : Projet de rénovation de l'Église Saint Pierre et du clocher: mission d'assistance**

Sur proposition du Maire,

Considérant que le projet de restauration de l'Église et du clocher a été présenté au Conseil municipal dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2018, et à la population le lendemain,  
Considérant que l'étape suivante consiste à préparer la proposition de financement du projet,  
Considérant que compte tenu de la part importante qui sera sollicitée auprès de la Collectivité de Corse, celle-ci se déterminera dans le cadre du partenariat à établir entre les deux collectivités,  
Considérant qu'à cette fin, il y a lieu de porter le projet à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Exécutif et de le saisir d'une demande de mission d'assistance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide,

De porter à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Exécutif le projet de restauration de l'Église Saint Pierre et du clocher et de solliciter une mission d'assistance en vue de finaliser le projet et préciser le cadre de son financement.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

### **Délibération n°2018/05/002 : Subventions aux associations**

Le Maire présente au Conseil municipal les dossiers de demande de subventions présentées par diverses associations.

Il propose de soutenir les associations, qui, à travers leurs manifestations contribuent à valoriser l'image de la Commune, en leur attribuant une subvention.

Le Maire précise que la Commune de Luri est sollicitée par ces associations pour les montants suivants :

- Fiera di u vinu : 5 000 €
- Squadra giraglia historique : 500 €
- OCCE – Ecole primaire : 1 500 €
- Soleil e fucone : 1 500 €
- A boccia a capicursina : 1 000 €
- I luresucci : 1 500 €
- Foyer socioéducatif – Collège du Cap : 2 000 €
- AS LURI FIT : 400 €
- Association française des sclérosés en plaques : 100 €

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son président,  
Décide, après en avoir délibéré,  
De subventionner les associations précitées aux montants indiqués,  
D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18h10.**